

Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale

Élisabeth ALGAVA⁽¹⁾

La monoparentalité a pris une place importante dans le paysage familial en France puisqu'elle concerne plus d'une famille avec enfants sur six, et un enfant sur sept. Toutefois, le fait d'être parent de famille monoparentale recouvre une très grande diversité de situations : ainsi cela peut concerner aussi bien une jeune femme hébergée par ses parents avec son enfant qu'un veuf vivant avec ses deux enfants majeurs mais encore à charge. L'enquête Étude de l'histoire familiale (EHF) permet d'analyser cette diversité, en fournissant des indications sur les trajectoires aussi bien matrimoniales que professionnelles des parents de famille monoparentale⁽²⁾.

I. – Une augmentation continue des familles monoparentales

1) 300 000 familles monoparentales supplémentaires entre 1990 et 1999

Entre les recensements de 1990 et de 1999, la croissance du nombre de familles monoparentales comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans s'est poursuivie à un rythme soutenu comme entre 1982 et 1990, passant de

(1) Cet article reprend presque intégralement la publication parue dans *Études et résultats*, Drees, n°218, février 2003.

(2) Pour la plupart des personnes interrogées lors de l'enquête Étude de l'histoire familiale, les informations issues du bulletin de recensement de la personne, ainsi que celles des autres membres de son ménage ont pu être retrouvées. Seules les réponses des personnes ainsi appariées, soit 96,5 % des personnes enquêtées, sont ici exploitées. En effet, la définition des familles monoparentales repose sur une analyse des ménages et la présence d'enfants au domicile ne pouvait être définie de façon certaine que lorsqu'un bulletin de recensement avait été rempli. La pondération élaborée par l'Insee et l'Ined, a donc été légèrement aménagée pour tenir compte de cette différence de champ.

1 175 000 familles à 1 495 000 en France métropolitaine (figure 1). Parallèlement, le nombre total de familles comprenant un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans est resté stable. De ce fait, la proportion de familles monoparentales s'est nettement accrue, de 10,2 % en 1982 à 13,2 % en 1990 et 16,7 % en 1999, alors même qu'elle ne s'était presque pas modifiée durant la période précédente (passant de 9,4 % en 1968 à 10,2 % en 1982). C'est essentiellement le nombre de mères qui s'est ainsi accru, la proportion de pères au sein des parents de famille monoparentale s'étant stabilisée à 14 % depuis 1990 après avoir représenté autour de 20 % dans les années 1960 et 1970.

Le panel européen des ménages, qui permet d'évaluer l'importance des familles monoparentales dans les différents pays européens selon la même définition indique qu'en 1996, elles représentaient 14 % des ménages comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans dans l'ensemble des douze pays de l'Union européenne couverts par l'enquête. Cette proportion allait de 9 % en Espagne à 23 % au Royaume-Uni, la France se situant avec 14 % dans la moyenne européenne (Chambaz, 2000).

2) *Un enfant sur sept vit désormais avec un seul de ses parents*

Selon le recensement de 1999, parmi les enfants de moins de 25 ans restés au domicile parental, 15 % vivent avec un seul de leurs parents, alors que 11 % étaient dans ce cas en 1990. Cette proportion augmente avec l'âge des enfants : 9 % des enfants de moins de 3 ans vivent avec un seul parent alors que c'est le cas de 16 % des 10-17 ans et de 19 % des plus de 18 ans (tableau 1).

Toujours selon le dernier recensement, seuls 14 % des enfants de famille monoparentale vivent avec leur père, part qui progresse également avec l'âge : de 9 % pour les moins de 3 ans à 18 % pour les 18-24 ans. De plus, les garçons, sauf les plus jeunes d'entre eux, sont un peu plus fréquemment confiés à la seule garde de leur père que les filles. Ainsi, 13 % des filles de 12 à 17 ans vivant dans une famille monoparentale sont avec leur père contre 16 % des garçons du même âge.

II. – Un seul parent et des enfants : les limites d'une catégorie statistique

Pour comparer les familles monoparentales et leur évolution entre deux recensements, l'utilisation de la définition communément admise constitue une garantie de cohérence. Cependant, cette catégorisation ne va pas sans poser de problèmes, d'une part parce qu'elle privilégie le critère de coresidence pour apprécier les relations familiales, d'autre part, parce qu'elle conduit à considérer en coupe une situation par nature transitoire.

IV. 12. – CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES MONOPARENTALES

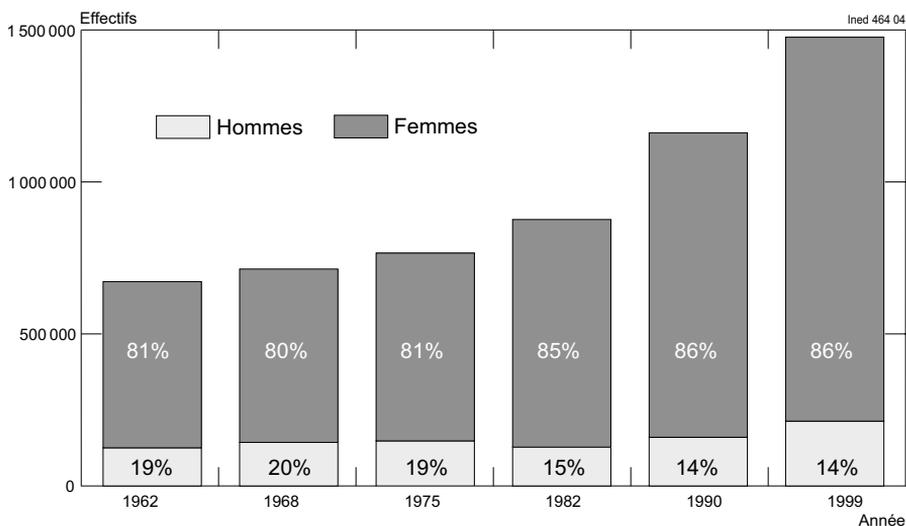


Figure 1. – Évolution des familles monoparentales selon les différents recensements

Lecture : en 1968, selon le recensement de la population, il y avait en France métropolitaine 722000 familles monoparentales comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans. Dans 20 % des cas, il s'agissait d'un père et de ses enfants, dans 80 % des cas d'une mère et de ses enfants.

Champ : familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans.

Source : Insee, recensements de la population.

TABLEAU 1. – NOMBRE ET PROPORTION D'ENFANTS QUI VIVENT DANS DES FAMILLES MONOPARENTALES

	1990		1999	
	Effectif	%*	Effectif	%*
Moins de 25 ans	1 896 000	11	2 413 000	15
Moins de 18 ans	1 258 000	9	1 750 000	13
0-2 ans	104 000	7	142 000	9
3-6 ans	240 000	8	328 000	12
7-11 ans	367 000	10	536 000	14
12-17 ans	547 000	12	743 000	16
18-24 ans	638 000	16	663 000	19

* La proportion est calculée sur l'ensemble des enfants vivant dans une famille, c'est-à-dire ceux qui vivent avec leurs parents.

Lecture : 2,4 millions d'enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale, ce qui représente 15 % des enfants de moins de 25 ans.

Champ : enfants de moins de 25 ans résidant au domicile parental.

Source : Insee, recensement de la population 1990 et 1999.

1) Parents faussement isolés et familles dites monoparentales

Réalisée au même moment que le recensement, l'enquête Étude de l'histoire familiale permet de décrire plus précisément les caractéristiques de ces familles. En premier lieu, le croisement des informations fournies par cette enquête avec celles issues des bulletins de recensement montre la complexité des situations parfois décrites par les personnes interrogées. Ainsi, les déclarations d'unions ne coïncident pas toujours avec la cohabitation effective et la définition de la monoparentalité ne va pas toujours de soi.

Une famille monoparentale est constituée d'un parent qui vit sans conjoint avec ses enfants dans un même logement. L'étude porte ici uniquement sur les familles monoparentales comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans, comme c'était l'usage dans l'exploitation des recensements jusqu'en 1982. Les familles monoparentales ayant moins souvent de jeunes enfants à charge que les couples, plus on retient une limite d'âge pour les enfants faible, plus leur importance relative est réduite : les familles monoparentales représentent 40 % des familles avec enfants ne comprenant pas d'enfant de moins de 25 ans, et seulement 10 % de celles comprenant un enfant de 0 à 3 ans (tableau 2).

Cette première définition, issue de la classification des familles réalisée lors du recensement, laisse cependant subsister des imprécisions car l'analyse des structures familiales grâce aux informations complémentaires de l'enquête EHF révèle que de nombreuses situations sont plus ambiguës.

En premier lieu, certains parents déclarent vivre en couple alors que dans leur ménage ne vit pas de conjoint : il peut s'agir par exemple de personnes séparées pour des raisons professionnelles ou personnelles. Cela concerne une proportion non négligeable des parents de famille monoparentale comptabilisés au recensement. Nous avons choisi de considérer que ces personnes vivaient en couple. Cela représente environ 10 % des parents de famille monoparentale et même 25 % des hommes parents de famille monoparentale (tableau 3). Cette définition plus restrictive réduit donc tout particulièrement le nombre de pères de famille monoparentale considérés. De ce fait, dans le champ considéré⁽³⁾, la proportion de pères dans l'ensemble des parents de famille monoparentale est de 12 % contre 14 % selon le recensement.

Par ailleurs, au sein des familles monoparentales, une proportion importante vit avec d'autres adultes (des parents le plus souvent), ce qui signifie sans doute des solidarités financières et affectives différentes au sein du ménage, sans que l'on puisse, sur la base de cette enquête, en évaluer la portée. Cela concerne notamment 21 % des femmes de moins de 30 ans qui vivent seules avec leur(s) enfant(s) et reflète la fréquence des situations d'hébergement de ces familles (tableau 4). Cette situation reste cependant marginale, contrairement à ce qui se passe dans certains autres pays européens, comme

⁽³⁾ Cette définition plus restrictive est adoptée pour la suite de l'analyse : seuls les parents de famille monoparentale classés comme tels au recensement et qui ont, en outre, déclaré ne pas vivre en couple lors de l'enquête EHF ont été retenus.

IV. 12. – CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES MONOPARENTALES

TABLEAU 2. – NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES
ET PROPORTION DE L'ENSEMBLE DES FAMILLES AVEC ENFANTS SELON L'ÂGE
DU PLUS JEUNE ENFANT, AU RECENSEMENT DE 1999

	Âge du plus jeune enfant					
	0-3 ans	4-6 ans	7-15 ans	16-17 ans	18-24 ans	25 ans et plus
Familles monoparentales (en milliers)	202	193	673	143	282	491
Proportion de l'ensemble des familles avec enfants (%)	10	15	20	22	24	40

Source : Insee, exploitation complémentaire du recensement de la population, 1999.

TABLEAU 3. – PROPORTION DE PARENTS DE FAMILLE MONOPARENTALE
AU SENS DU RECENSEMENT QUI DÉCLARENT VIVRE EN COUPLE
À L'ENQUÊTE ÉTUDE DE L'HISTOIRE FAMILIALE (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Déclarent vivre en couple	25	8	10
Déclarent ne pas vivre en couple	75	92	90
Total	100	100	100

Champ : familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans.
Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

TABLEAU 4. – PROPORTION DES FAMILLES
QUI VIVENT DANS UN MÉNAGE COMPLEXE SELON LE TYPE DE FAMILLE (%)

	Ménages complexes	Ménages simples
Couple		
Femme de moins de 30 ans	5	95
Femme de 30 ans ou plus	4	96
Ensemble	4	96
Famille monoparentale		
Femme de moins de 30 ans	21	79
Femme de 30 ans ou plus	7	93
Homme	9	91
Ensemble	9	91
Ensemble	5	95

Définition : selon la définition adoptée ici, un ménage simple est soit un couple avec ses enfants soit un parent et ses enfants. Le ménage est complexe si vivent dans le ménage d'autres personnes ou même plusieurs familles.
Champ : familles avec enfant(s) de moins de 25 ans
Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

l'Espagne ou l'Italie, où respectivement près de la moitié et du tiers des familles monoparentales sont hébergées par leurs ascendants (Chambaz, 2000).

Enfin, lorsqu'un parent vit seul avec ses enfants, il est impossible d'en conclure qu'il est le seul à assumer l'ensemble des fonctions parentales. En effet, de plus en plus d'enfants ont un autre parent vivant qui ne partage pas

leur logement car les familles monoparentales, auparavant en majorité issues d'un veuvage, sont de plus en plus souvent issues de la rupture d'une union libre ou d'un mariage.

2) Être parent de famille monoparentale, une étape dans l'histoire familiale

La portée de cette catégorie des familles monoparentales peut également être relativisée du fait qu'il s'agit d'une situation transitoire : la moitié des familles monoparentales se sont constituées depuis moins de cinq ans⁽⁴⁾ (tableau 5). Compte tenu de cet aspect transitoire, si les familles monoparentales représentent actuellement une famille sur sept, une proportion plus importante de parents a été confrontée au moins une fois dans sa vie à cette situation. Pour évaluer la proportion de personnes qui ont connu la monoparentalité, on peut s'appuyer sur les données rétrospectives sur les vies de couple et la naissance des enfants qui sont disponibles dans l'enquête Étude de l'histoire familiale. Cependant, plus on s'intéresse à des périodes lointaines, plus l'information est lacunaire et risque d'être entachée d'erreurs.

Pour tirer parti des informations les plus récentes, on a cherché à évaluer quelle serait, si les comportements matrimoniaux et de fécondité à chaque âge se maintenaient tels qu'ils sont observés en 1999, la proportion de femmes et d'hommes qui se trouveraient, au moins pendant une année de leur vie, en situation d'élever sans conjoint un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans. Cette méthode est assez proche de celle utilisée pour calculer un indicateur conjoncturel de fécondité : on calcule la proportion d'individus, pour chaque génération, qui entre mars 1998 et février 1999 ont « fêté leur premier anniversaire » comme parents de famille monoparentale, donc sont devenus parents de famille monoparentale pour la première fois de leur vie entre mars 1997 et février 1998, puis on somme ces proportions.

L'évaluation ainsi obtenue (« estimation basse », tableau 6) est sous-estimée pour deux raisons. Tout d'abord, lorsque le calendrier des vies de couple est complexe, il n'est pas sûr que ce soit bien la première fois que le parent se trouve seul à élever ses enfants et les cas incertains sont exclus de l'estimation basse. Par ailleurs, il y a une déperdition liée aux remises en couple en observant en février 1999 les femmes qui sont parents de famille monoparentale depuis une date comprise entre février 1997 et mars 1998 : un parent qui s'est séparé de son conjoint en février 1997 et s'est remis en couple en juin 1998 par exemple, donc au bout d'un an et deux mois n'est pas comptabilisé car il n'est plus parent de famille monoparentale en mars 1999.

⁽⁴⁾ Il s'agit ici d'anciennetés mesurées pour les familles monoparentales recensées comme telles « à un moment donné » et non de durées moyennes. Cet indicateur est la résultante de plusieurs comportements : l'âge des enfants au moment où la famille monoparentale est constituée, et donc la durée au bout de laquelle ils atteignent 25 ans ou quittent le domicile parental, les comportements de remise en couple du parent gardien, les modifications concernant la garde des enfants. Ces éléments diffèrent fortement selon l'histoire matrimoniale antérieure du parent et la façon dont s'est constituée la famille monoparentale.

IV. 12. – CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES MONOPARENTALES

La fourchette haute donnée en complément (« estimation haute », tableau 6) donne une indication de l'ampleur de ces deux incertitudes.

Les proportions ainsi mesurées de façon conjoncturelle sont très élevées : plus d'un tiers des femmes pourraient se trouver à comportements inchangés au moins une fois à la tête d'une famille monoparentale. Cependant, il faut tenir compte de la diminution de l'âge moyen au premier épisode de monoparentalité. En effet, entre les générations âgées de 70 ans en 1997 et celles âgées de 50 ans, on observe surtout un resserrement autour des âges de 35 à 45 ans sans modification de l'âge moyen. Par contre, pour les générations suivantes, la plus grande précocité des séparations induit une diminution de l'âge moyen, très approximativement de 2 ans par décennie. De ce fait, l'indicateur conjoncturel est particulièrement élevé car il cumule les comportements des femmes de tous âges au moment de l'enquête, qui appartiennent à des générations différentes. Par exemple, en 1997, de nombreuses femmes nées en 1962 entrent en monoparentalité parce que les séparations à l'âge de

TABLEAU 5. – ANCIENNETÉ DE LA CONSTITUTION DES FAMILLES (EN ANNÉES)

	Ancienneté de constitution de la famille*		
	Médiane	Premier quartile	Dernier quartile
Par une naissance			
Le parent n'a jamais vécu en couple	10	4	17
Le parent a vécu en couple	6	2	11
Par une séparation			
Le parent vivait en union libre	3	1	7
Le parent était marié	5	2	10
Par un décès			
Le parent vivait en union libre	4	2	9
Le parent était marié	5	3	10
Ensemble	5	2	10

* L'ancienneté est calculée à partir de la date de l'événement ayant constitué la famille monoparentale : la date de séparation ou de décès du conjoint ou si la personne ne vivait pas en couple date de la naissance du premier enfant. Il ne s'agit pas de durées moyennes mais de l'ancienneté mesurée de façon rétrospective parmi les familles monoparentales au moment de l'enquête.
Lecture : la moitié de ces familles, dont le parent n'a jamais vécu en couple, se sont constituées il y a plus de 10 ans, un quart depuis moins de 4 ans, un quart depuis plus de 17 ans.
Champ : parents de famille monoparentale comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans, définition restrictive, hors familles dont le mode de constitution n'a pu être déterminé (« non déterminé » du tableau 7).
Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

TABLEAU 6. – PROPORTION DES INDIVIDUS QUI CONNAÎTRAIT UN ÉPISODE D'AU MOINS UN AN DURANT LEQUEL ILS ONT ÉLEVÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS SANS CONJOINT SI LES COMPORTEMENTS ACTUELS ÉTAIENT MAINTENUS INCHANGÉS (%)

	Femmes	Hommes	Ensemble
Estimation basse	31	4	18
Estimation haute	43	5	24

Calcul : estimation conjoncturelle à partir des comportements observés en 1999.
Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

35 ans sont fréquentes dans leur génération ; mais au même moment entrent nombre des femmes nées en 1952, alors âgées de 45 ans, parce que les séparations sont fréquentes à cet âge pour cette génération. Ce cumul conduit à des taux plus élevés que ceux connus par chaque génération concernée prise individuellement. Ainsi, une fois tenu compte de ce décalage⁽⁵⁾, on peut estimer qu'entre un quart et un tiers des femmes des générations ayant aujourd'hui entre 35 et 40 ans auront connu au moins une fois la monoparentalité.

III. – Statut matrimonial et histoire familiale : à l'origine de la diversité des familles monoparentales

Compte tenu de cet aspect transitoire, restituer la place de la monoparentalité dans la trajectoire des individus est déterminant, que l'on s'intéresse à l'âge auquel celle-ci survient ou à l'histoire matrimoniale antérieure.

1) Devenir parent de famille monoparentale : de plus en plus souvent entre 30 et 40 ans

Pour évaluer à quel âge chaque génération s'est trouvée en situation d'élever seule des enfants, il faut utiliser les informations rétrospectives⁽⁶⁾. En premier lieu, la figure 2 montre une augmentation de la proportion de femmes qui, à âge donné, ont déjà eu une expérience de monoparentalité, qui est plus accusée à partir des générations de l'après-guerre. La proportion de femmes concernées au sein de la génération 1945-1949 est équivalente à celles des femmes nées 20 ans après. Certaines femmes de cette génération 1945-1949 vont être confrontées pour la première fois à la monoparentalité après 1999, puisqu'elles n'avaient qu'entre 50 et 54 ans à cette date. De même, les femmes de la génération 1955-1959 ont connu à 40 ans la monoparentalité dans une proportion équivalente à celles des femmes nées entre 1945 et 1949 à 45 ans et celles des femmes nées entre 1935 et 1939 à 51 ans. Cela explique les proportions élevées mesurées précédemment.

⁽⁵⁾ On obtient cette intensité finale pour la génération ayant atteint en 1997 l'âge moyen d'« entrée en monoparentalité », autour de 35-40 ans, en appliquant une formule, dite de translation, qui permet d'obtenir une estimation de la « descendance finale » (ici plutôt intensité finale), à partir de l'indicateur conjoncturel. Pour plus de détails, Leridon H., Toulemon L., 1997, « Démographie : approche statistique et dynamique des populations », *Economica*.

⁽⁶⁾ Fournies par les personnes interrogées, ces informations portent parfois sur des événements anciens de leur vie. Comme elles sont de moindre qualité, ce sont les profils des courbes qui apportent le plus d'informations et la comparaison de ces profils d'une génération à l'autre. Cette limite explique également que ce soit le statut matrimonial légal, indicateur plus schématique mais aussi plus fiable, qui soit utilisé dans les parties qui suivent. Enfin, les éléments rétrospectifs étant moins souvent bien renseignés et cohérents pour les hommes, les résultats ne sont présentés que pour les femmes.

IV. 12. – CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES MONOPARENTALES

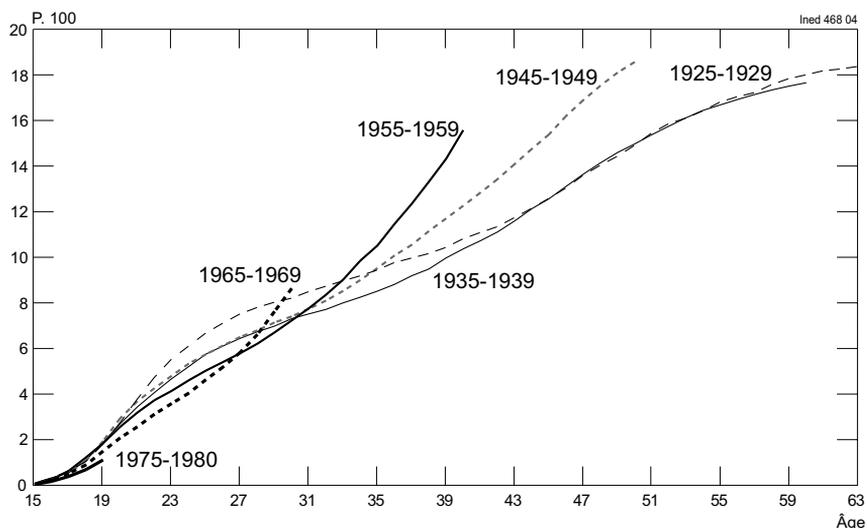


Figure 2. – Proportion de femmes étant ou ayant déjà été à la tête d'une famille monoparentale à chaque âge, selon leur génération

Lecture : 5 % des femmes nées entre 1925 et 1929 ont connu au moins une fois la monoparentalité avant 22 ans

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

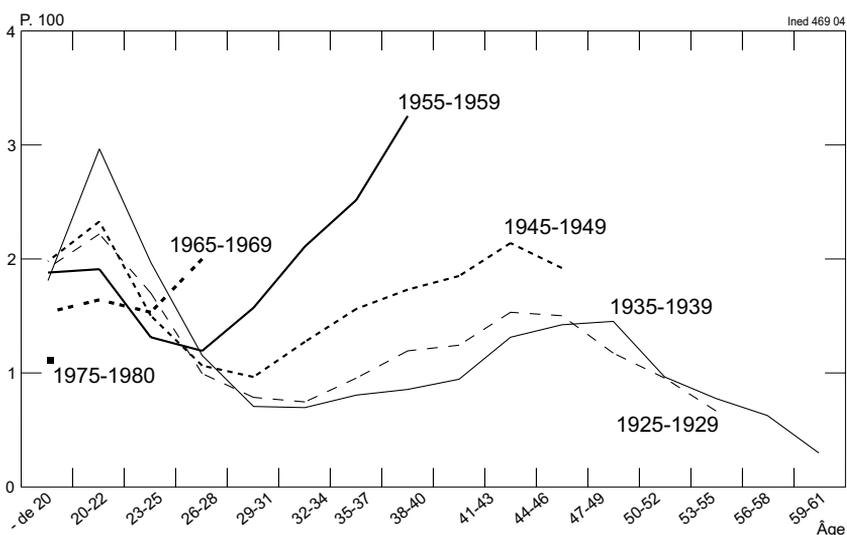


Figure 3. – Proportion de femmes qui sont à la tête d'une famille monoparentale pour la première fois, par âge et selon les générations

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Par ailleurs, la proportion de femmes qui connaissent leur premier épisode de monoparentalité à chaque âge permet d'observer une modification du profil temporel de la monoparentalité (figure 3 page précédente). Jusqu'aux générations les plus récentes, deux temps sont facilement repérables : la courbe des premiers épisodes monoparentaux commence à augmenter d'abord avant 25 ans, ce qui correspond à la période de mise en couple et des premières naissances. Il s'agit la plupart du temps de femmes qui ont des enfants sans avoir vécu en couple. Puis la proportion remonte une fois que la plupart des familles composées d'un couple avec des enfants sont constituées : il s'agit alors plutôt de familles monoparentales issues de décès ou de ruptures au sein de ces couples. Cette seconde remontée s'amorce de plus en plus tôt, d'abord parce qu'il s'agit de plus en plus souvent de ruptures et de moins en moins souvent de décès, ensuite parce que les séparations sont plus précoces. Pour les dernières générations, ce calendrier est bousculé : la seconde vague est moins aisément discernable et la courbe semble avoir une trajectoire exponentielle. Les épisodes très précoces deviennent progressivement moins fréquents. Cette baisse s'explique sans doute en partie par la meilleure qualité des déclarations d'unions lorsque les femmes sont plus jeunes et leurs unions plus récentes, mais aussi par des modifications de comportements et un meilleur contrôle des naissances. C'est sur les trentenaires que porte finalement l'essentiel de l'augmentation à la fois du fait du recul de l'âge au premier enfant et de l'avancée des premières séparations. Pour les dernières générations observées, la forme des courbes porte d'ailleurs à croire que la tendance à la hausse des familles monoparentales risque de se prolonger dans l'avenir.

2) *Moins de veufs et davantage de séparés et de célibataires*

L'évolution des statuts matrimoniaux au sein des familles monoparentales traduit les mêmes évolutions. Associée à la trajectoire matrimoniale antérieure (vie de couple ou non), cette variable est privilégiée car elle permet de retracer de façon assez fiable la trajectoire antérieure, sans recourir à des informations rétrospectives plus sujettes à caution. En effet, il existe des différences importantes entre familles monoparentales notamment selon leur statut matrimonial légal et leur trajectoire matrimoniale, qui constituent des indicateurs de la façon dont la monoparentalité s'inscrit dans l'histoire familiale des individus.

Le statut matrimonial légal des parents de famille monoparentale a considérablement évolué au cours du temps (figure 4). En 1962 les veufs représentaient plus d'un parent de famille monoparentale sur deux, ils ne sont plus qu'environ un sur dix aujourd'hui. Cette réduction continue s'est faite en premier lieu au profit des divorcés dont l'importance a crû très rapidement au sein des parents de famille monoparentale, passant de 17 % en 1968 à 43 % en 1990, et s'est ensuite relativement stabilisée. Plus récemment, la part de parents de famille monoparentale célibataires a considérablement augmenté,

IV. 12. – CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES MONOPARENTALES

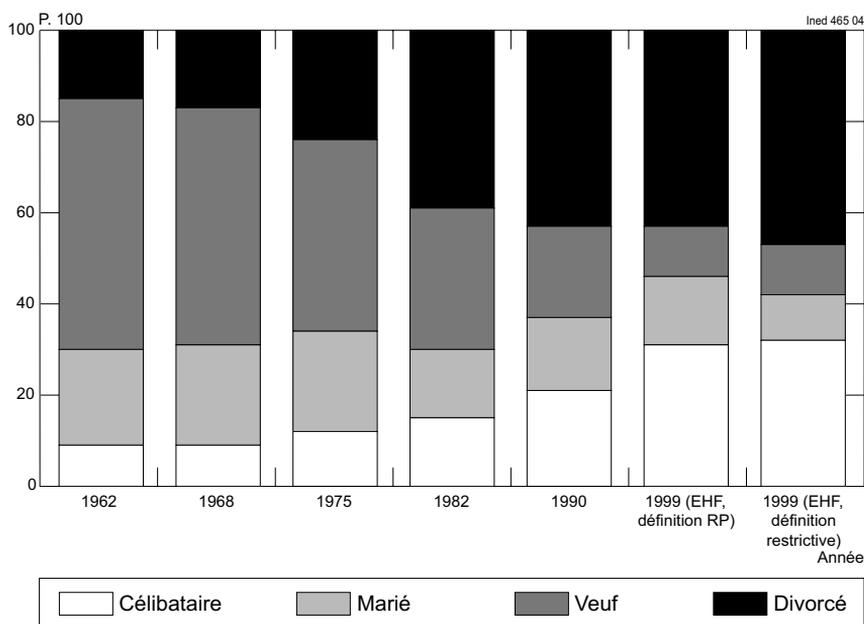


Figure 4. – Évolution du statut matrimonial légal des parents de famille monoparentale depuis 1962

Note : les chiffres pour 1999 sont estimés à partir de l'enquête Étude de l'histoire familiale. La seconde colonne, « EHF définition restrictive », est évaluée une fois soustraits les parents qui disent vivre en couple. La proportion de « mariés mais séparés » s'en trouve en conséquence réduite d'un tiers. Cependant, le résultat sans correction est le plus comparable avec les recensements antérieurs car il est calculé selon les mêmes modalités.

Champ : familles monoparentales avec enfant de moins de 25 ans.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

passant de 21 % en 1990 à plus de 30 % en 1999. Or, c'est sans doute pour cette catégorie des « célibataires » que le statut matrimonial légal apporte le moins d'informations, car être célibataire au sens légal correspond de plus en plus souvent à des situations de cohabitation.

L'enquête Étude de l'histoire familiale permet de compléter l'information donnée par le statut matrimonial en étudiant l'événement qui a déterminé la « constitution » de la famille monoparentale (tableau 7). Ainsi, les trois quarts des parents de famille monoparentale se sont trouvés dans cette situation à la suite d'une séparation : la moitié se sont séparés alors qu'ils étaient mariés, un quart alors qu'ils vivaient en union libre. Dans ces situations, nettement majoritaires, les enfants ont vécu en famille avec leurs deux parents avant la séparation. Par contre, 15 % des familles monoparentales se sont constituées, suite à une naissance, alors que le parent ne vivait pas en couple⁽⁷⁾, ce qui signifie, en règle générale, que les enfants n'ont jamais vécu avec leur autre parent. Dans 11 % des cas enfin, la famille monoparentale le devient à la suite du décès du conjoint.

TABLEAU 7. – COMMENT SE SONT CONSTITUÉES LES FAMILLES MONOPARENTALES (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
<i>Par une naissance</i>	7	16	15
Le parent n'a jamais vécu en couple	6	14	13
Le parent a vécu en couple avant la naissance de son ou ses enfants	1	2	2
<i>Par une séparation</i>	76	74	74
Le parent vivait en union libre	19	26	25
Le parent était marié	57	48	49
<i>Par un décès</i>	17	10	11
Le parent vivait en union libre	3	2	2
Le parent était marié	14	8	9
Ensemble	100	100	100
Non déterminé	5	8	8

Lecture : sur 100 parents de famille monoparentale ayant au moins un enfant de moins de 25 ans à charge, 13 n'ont jamais vécu en couple et 2 n'ont vécu en couple qu'avant la naissance de leurs enfants.
Champ : parents de famille monoparentale comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans, définition restrictive.
Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Dans le cas des parents célibataires, il est clair que le statut matrimonial légal n'apporte qu'une information incomplète (figure 5). En effet, 61 % d'entre eux ont élevé leurs enfants dans le cadre d'une union libre avant une séparation ou un décès. Cependant, plus du tiers des parents de famille monoparentale célibataires déclarent n'avoir jamais vécu en couple.

Plus généralement, le mode de constitution de la famille, essentiel dans la trajectoire des individus, explique largement les caractéristiques de l'ensemble des parents de famille monoparentale par opposition aux parents en couple et la diversité des configurations familiales qui existent en leur sein.

Ainsi, la réduction au fil des recensements de la proportion d'hommes dans les parents de famille monoparentale s'explique par la diminution constante du veuvage, et par l'importance croissante des séparations, cas où la mère conserve généralement la garde des enfants.

De même, l'âge des parents de famille monoparentale est lié à leur histoire matrimoniale antérieure. Les mères seules sont un peu plus fréquemment âgées de moins de 25 ans que celles qui vivent en couple, mais surtout plus nombreuses à avoir plus de 40 ans. Pour les hommes, la différence est encore plus considérable : 80 % des pères sans conjointe ont 40 ans ou plus, contre environ 60 % des hommes qui vivent en couple (figure 6). L'âge

(7) Pour certains, il peut s'agir d'un rejet des unions antérieures qui ne sont alors pas déclarées ou encore d'une sous-déclaration motivée par le bénéfice d'une allocation ou d'avantages fiscaux liés au statut de parent isolé. Cela semble plus fréquent chez les hommes qui déclarent n'avoir jamais vécu en couple : 46 % d'entre eux déclarent dans d'autres parties du questionnaire soit avoir été mariés, soit ne pas être célibataires mais mariés, veufs ou divorcés.

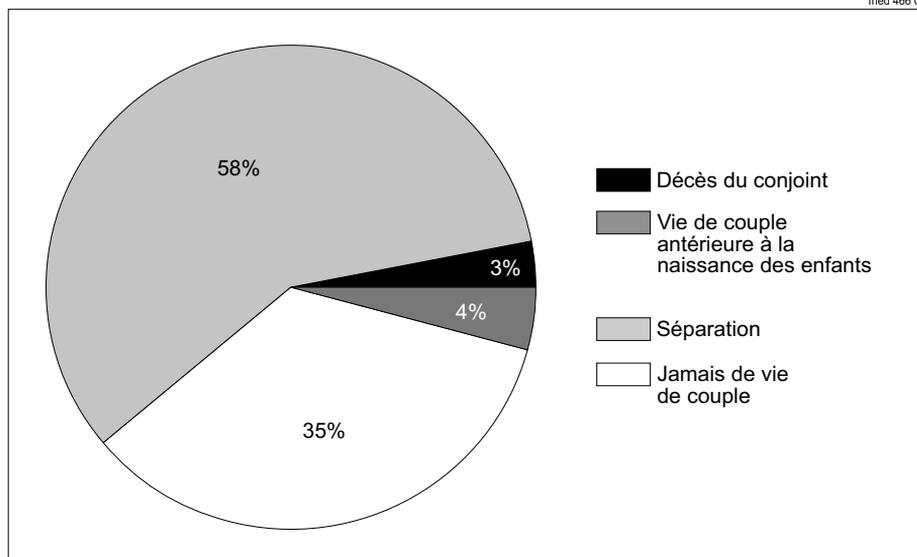


Figure 5. – Mode de constitution des familles monoparentales dont le parent est célibataire

Lecture : sur 100 célibataires parents de famille monoparentale ayant au moins un enfant de moins de 25 ans à charge, 35 n'ont jamais vécu en couple et 4 n'ont vécu en couple qu'avant la naissance de leurs enfants, 3 vivaient en union libre avec un conjoint qui est décédé et 58 vivaient en union libre avec un conjoint dont ils se sont séparés.

Champ : parents de famille monoparentale comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans, définition restrictive.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

relativement tardif de la monoparentalité est lié au fait qu'elle survient la plupart du temps après la séparation d'un couple avec des enfants, parfois après une longue période de vie commune.

3) Des différences de composition familiale

Les familles monoparentales sont moins fréquemment des familles nombreuses : seulement 14 % ont trois enfants ou plus contre 22 % des couples (tableau 8). Les familles monoparentales nombreuses sont plus fréquentes lorsqu'il s'agit d'un veuvage que lorsque le parent n'a jamais vécu en couple, mais ces proportions restent inférieures à celles observées parmi les couples. En effet, aux différences de fécondité liées à la trajectoire matrimoniale⁽⁸⁾, s'ajoute le fait que nombre de parents ne vivent pas avec tous les enfants qu'ils déclarent avoir eu ou adopté. Ainsi, 29 % des familles monoparentales comprennent moins d'enfants que n'en a eu le parent (ce qui correspond à la situation de 24 % des parents en couple). Les enfants des parents de famille monoparentale étant en moyenne plus âgés, il est plus fréquent que certains d'entre eux aient déjà quitté le domicile parental ou atteint l'âge de

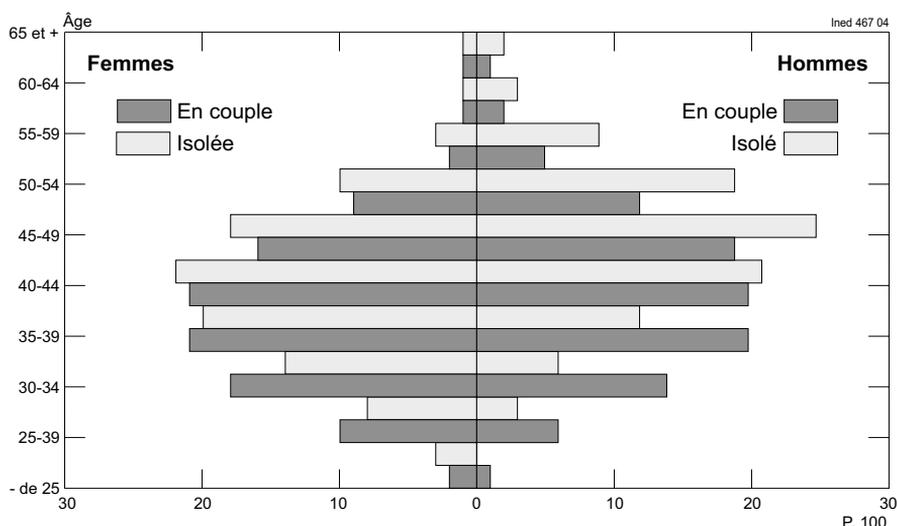


Figure 6. – Répartition par âge des parents selon le sexe et la situation familiale

Lecture : sur 100 célibataires parents de famille monoparentale ayant au moins un enfant de moins de 25 ans à charge, 35 n'ont jamais vécu en couple et 4 n'ont vécu en couple qu'avant la naissance de leurs enfants, 3 vivaient en union libre avec un conjoint qui est décédé et 58 vivaient en union libre avec un conjoint dont ils se sont séparés.

Champ : Familles avec enfant de moins de 25 ans.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

25 ans. Dans une moindre mesure, il est fréquent que les pères n'aient la garde que d'une partie des enfants de moins de 12 ans qu'ils déclarent avoir eu, ce qui indique sans doute que certains frères ou sœurs (ou demi-frères ou sœurs) sont élevés par leur mère.

Des différences considérables existent selon l'histoire matrimoniale des parents. Ainsi, ceux qui ont eu un enfant alors qu'ils ne vivaient pas en couple sont les plus jeunes et ont plus fréquemment de jeunes enfants à charge. Dans cette configuration, les familles nombreuses sont rares, ainsi que celles où le parent est un homme. L'ancienneté de la monoparentalité est également en moyenne plus grande, dans la mesure où c'est la naissance de l'enfant qui fonde ici la famille monoparentale (tableau 5). La configuration familiale dans laquelle vivent ces enfants reste donc la même depuis leur naissance jusqu'à ce qu'ils quittent le domicile parental ou que leur parent se mette en couple. Les parents qui n'ont jamais vécu en couple vivent aussi plus fréquemment au sein d'un ménage complexe, c'est-à-dire le plus souvent en étant hébergés par leur propre famille.

(8) À âge comparable et lorsqu'ils ont des enfants de moins de 25 ans à charge, parents de famille monoparentale et parents en couple déclarent avoir eu un nombre d'enfants comparable. Les femmes en couple en déclarent plus avant 45 ans mais moins après 55 ans que les femmes isolées. Toujours à âge comparable, les mères de famille monoparentale veuves déclarent avoir eu plus d'enfants que les mères en couple alors que les mères qui n'ont jamais vécu en couple en déclarent moins.

IV. 12. – CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES MONOPARENTALES

TABLEAU 8. – CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS SELON LEUR HISTOIRE FAMILIALE

	Les parents			La composition des familles (%)		
	Femmes (%)	Âge médian		Ménages complexes	Avec 3 enfants ou plus	Comprenant un enfant de moins de 6 ans
		Femmes	Hommes			
<i>Par une naissance</i>						
Le parent n'a jamais vécu en couple	94	36	41	23	9	44
Le parent a vécu en couple	97	37	45	9	5	53
<i>Par une séparation</i>						
Le parent vivait en union libre	91	37	42	6	12	36
Le parent était marié	85	42	47	6	16	15
<i>Par un décès</i>						
Le parent vivait en union libre	80	45	51	9	19	17
Le parent était marié	80	48	50	7	20	8
Non déterminé	92	38	44	14	15	39
Ensemble des parents de famille monoparentale	88	41	46	9	14	25
Ensemble des parents vivant en couple	–	39	42	4	22	41
Lecture : 94 % des parents de famille monoparentale (définition restrictive) n'ayant jamais vécu en couple sont des femmes. L'âge moyen des mères dans cette situation est de 36 ans, celui des pères de 42 ans. 23 % des familles monoparentales dont le parent n'a jamais vécu en couple vivent dans un ménage complexe (qui comprend d'autres personnes que le seul noyau parent/enfants), 9% comprennent trois enfants ou plus, 44 % au moins un enfant de moins de 6 ans. Champ : parents en couple ou en famille monoparentale comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans. Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.						

Pour leur part, les parents « entrés en monoparentalité » avec la naissance d'un enfant mais qui ont déjà vécu en couple ont pour plus de la moitié d'entre eux des enfants de moins de 6 ans à charge. Il s'agit en grande majorité de femmes, qui ont eu en moyenne leur premier enfant plus tardivement : à 30 ans en moyenne contre 25 ans pour celles qui ont toujours vécu seules.

Au sein des familles devenues monoparentales du fait du décès du conjoint, les parents sont assez logiquement plus âgés et les hommes plus nombreux. Cependant, ces derniers ne représentent que 20 % des parents dont le conjoint est décédé. Cette différence peut en premier lieu être imputée à l'espérance de vie plus élevée des femmes et à la différence d'âge entre conjoints. Mais cet écart est aussi lié à des comportements différents : les veufs qui ont des enfants semblent reconstituer plus souvent un couple que les femmes dans la même situation. Une famille sur cinq devenue monoparentale suite à un décès comprend plus de trois enfants, bien qu'il soit fréquent que certains des enfants aient déjà quitté le domicile parental. L'ancienneté de ces familles est assez faible : la moitié d'entre elles se sont constituées depuis moins de 3 ans lorsque les parents vivaient auparavant en union libre

et moins de 5 ans s'ils étaient mariés. Aux remises en couple s'ajoute le fait que plus les enfants sont âgés au moment du décès d'un de leurs parents, plus la durée de leur présence dans la famille sera courte.

Enfin, les familles constituées à l'issue d'une séparation, largement majoritaires parmi les familles monoparentales, sont les moins anciennes. Les parents qui vivaient en union libre avant leur séparation sont les moins âgés et ont donc à charge des enfants plus jeunes. Au moment de la rupture, leurs enfants avaient en moyenne 4 ans et demi, contre 8 ans et demi si les parents étaient mariés. Ces parents sont seuls depuis moins longtemps, sans doute parce que, plus jeunes et avec moins d'enfants, ils reforment plus rapidement et plus fréquemment une union (Cassan *et al.*, dans ce volume « Refaire sa vie de couple... »).

IV. – Des parents moins qualifiés mais plus souvent actifs

Être parent de famille monoparentale n'est pas forcément associé à des positions défavorables sur le marché du travail. L'enquête Étude de l'histoire familiale comporte des éléments sur l'activité professionnelle, complétés par quelques informations rétrospectives comme l'âge au premier emploi ou les interruptions éventuelles d'activité, éléments que l'on peut croiser avec les caractéristiques familiales. Ici encore, la distinction selon l'histoire matrimoniale s'avère déterminante.

1) Un déficit de qualification surtout manifeste chez les parents les plus jeunes

En termes de formation tout d'abord, l'écart est assez prononcé entre parents en couple et parents de famille monoparentale qui sont plus nombreux à n'avoir aucun diplôme ou seulement le certificat d'études ou le brevet des collèges⁽⁹⁾ (tableau 9). Ce premier constat recouvre cependant des disparités importantes en fonction de l'histoire des familles monoparentales.

Pour les femmes, c'est chez les plus jeunes que s'observent les écarts les plus manifestes. Ainsi, avant 35 ans, seulement 24 % des mères seules ont un niveau de diplôme égal ou supérieur au bac contre 41 % de celles qui vivent en couple, alors que ces femmes appartiennent à des générations qui ont connu une forte hausse globale du niveau d'éducation. Deux facteurs permettent d'expliquer ce déficit de formation concentré sur les plus jeunes. En premier lieu, il correspond souvent à des parcours où la naissance des enfants intervient précocement. Cela se traduit soit par l'absence d'expérience pro-

⁽⁹⁾ Pour les hommes, l'écart porte uniquement sur la répartition entre diplômes inférieurs et supérieurs au bac, alors que pour les femmes, il correspond aussi au fait d'être plus fréquemment sans aucun diplôme.

IV. 12. – CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES MONOPARENTALES

TABLEAU 9. – NIVEAU DE DIPLÔME ET MONOPARENTALITÉ (%)

	Aucun diplôme	Du CEP au BEP ou CAP	Bac ou supérieur	Total
Pères en couple	15	52	33	100
Pères de famille monoparentale	15	58	27	100
Mères en couple	16	47	37	100
Moins de 35 ans	16	43	41	100
35 ans et plus	16	49	35	100
Mères de famille monoparentale	20	48	32	100
Moins de 35 ans	30	46	24	100
35 ans et plus	17	49	34	100

Champ : parents ayant des enfants de moins de 25 ans, dont les études sont achevées. Les non-réponses sont exclues.
Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

fessionnelle, soit par la naissance d'un premier enfant avant la fin des études ou le début de l'activité professionnelle. 24 % des mères de famille monoparentale de moins de 35 ans sont dans l'une de ces situations contre seulement 16 % des mères en couple. De plus, lorsque la catégorie socioprofessionnelle de leur père est connue, 64 % des mères seules ont un père employé ou ouvrier, contre 57 % des femmes en couple, différence d'origine sociale également corrélée avec les niveaux de formation.

Au contraire, les mères de famille monoparentale âgées de plus de 35 ans, soit les trois quarts d'entre elles, ont un écart de qualification négligeable par rapport aux autres mères du même âge. Leur origine sociale est par ailleurs très semblable à celle des mères en couple, à l'exception d'une sous-représentation des filles d'agriculteurs.

Ces différences rejoignent celles des histoires matrimoniales : les mères n'ayant jamais vécu en couple, qui sont les plus jeunes, sont aussi les moins nombreuses à être titulaires du baccalauréat (22 %). En revanche, 45 % de celles qui ont vécu en couple avant d'avoir leurs enfants sont titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur : comme souligné précédemment, elles ont eu en moyenne leur premier enfant plus tardivement, ce qui est très souvent associé à des études plus longues. Entre ces deux extrêmes, les femmes divorcées ou séparées de leur mari sont 35 % à détenir un baccalauréat ou un diplôme supérieur et ont des niveaux de diplôme comparables à ceux des femmes vivant en couple de même génération.

**2) Des mères plus souvent actives,
mais aussi plus souvent au chômage...**

Du point de vue du marché du travail, les taux d'activité⁽¹⁰⁾ des mères seules sont nettement plus élevés que ceux des femmes qui vivent en couple (10 points d'écart), ce qui renvoie bien sûr à la nécessité pour elles de

⁽¹⁰⁾ Qui mesurent la proportion d'actifs, qu'ils occupent un emploi ou soient au chômage.

subvenir seules aux besoins de la famille. Des contraintes particulières semblent également transparaître dans les comportements des pères de famille monoparentale. En effet, ils sont plus souvent inactifs que leurs homologues en couple avec une influence du nombre d'enfants sur leur taux d'activité et d'emploi. Ainsi, parmi les pères âgés de 35 à 49 ans et ayant des enfants de moins de 25 ans, 92 % des pères en couple avec un seul enfant sont actifs et 93 % de ceux qui ont deux enfants ou plus. Pour les pères à la tête d'une famille monoparentale, cette proportion s'établit à 89 % avec un seul enfant et à 84 % avec deux enfants ou plus. Enfin, ils travaillent un peu plus fréquemment à temps partiel que les hommes en couple. Être parent de famille monoparentale semble donc constituer en soi un élément de contrainte qui atténue les « effets de genre » : la nécessité d'apporter un revenu se combine à celle de prendre en charge les enfants, sans répartition possible des rôles entre conjoints. Les hommes et les femmes parents de famille monoparentale ont en conséquence des comportements d'activité plus similaires que les hommes et les femmes vivant en couple.

Par contre, à première vue, le taux d'emploi des mères de famille monoparentale n'est pas tellement plus élevé que celui des mères en couple (respectivement 66 et 65 %). Leur plus forte participation au marché du travail semble se traduire essentiellement par des taux de chômage plus importants : 23 % des mères seules contre 15 % des mères en couple.

Comme ces comportements d'activité sont étroitement liés à l'âge, au diplôme ou au nombre d'enfants, ainsi qu'aux autres caractéristiques du parent et de sa famille, des régressions logistiques peuvent permettre d'apprécier « toutes choses étant égales par ailleurs » l'effet spécifique du fait d'être parent d'une famille monoparentale (tableau 10). En effet, comme on l'a souligné précédemment, les parents de famille monoparentale sont plus âgés, mais ont aussi moins d'enfants que les parents en couple, et n'ont pas les mêmes niveaux de diplôme.

Être mère de famille monoparentale augmente la probabilité d'occuper un emploi de façon significative, une fois contrôlés les effets d'un certain nombre de caractéristiques individuelles. Ce facteur joue cependant de façon beaucoup plus importante sur la probabilité d'être active, ou d'être au chômage quand elles sont actives. Pour les hommes, la monoparentalité se traduit par des taux d'activité et d'emploi plus faibles, un taux de chômage plus élevé, même une fois pris en compte leur écart d'âge par rapport aux pères en couple.

3) ... surtout lorsque ce sont des mères n'ayant jamais vécu en couple

Le mode de constitution de la famille correspond à cet égard à des profils d'activité différents. Pour toutes les situations familiales, la probabilité d'être active reste significativement supérieure à celles observées pour les femmes mariées en couple, même pour les mères de famille monoparentale qui sont seules à la suite du décès de leur conjoint. Leur moindre taux d'activité

IV. 12. – CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES MONOPARENTALES

TABLEAU 10. – STATUT D'ACTIVITÉ DES PARENTS D'ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS SELON LEUR SEXE ET LEUR SITUATION FAMILIALE

	Être actif		Être au chômage		Avoir un emploi	
	Taux d'activité (%)	Odds ratio	Taux de chômage (%)	Odds ratio	Taux d'emploi (%)	Odds ratio
<i>Situation familiale</i>						
Pères vivant en couple	94	Réf.	7	Réf.	88	Réf.
Pères vivant seuls	89	0,7	12	1,8	79	0,6
Mère vivant en couple	75	Réf.	15	Réf.	65	Réf.
Mères vivant seules	85	2,1	23	1,7	66	1,2
<i>Situation détaillée pour les femmes</i>						
Mères en couple						
Mariées	74	Réf.	14	Réf.	65	Réf.
Non mariées	82	1,6	22	1,2	65	1,1
Mères de famille monoparentale						
Naissance	81	1,6	31	2,0	57	0,9
Séparation après une union libre	87	2,3	27	2,0	65	1,0*
Séparation ou divorce après un mariage	89	2,9	18	1,5	74	1,5
Décès	73	1,5	18	1,5	60	1,1*
Inconnu	82	2,1	32	2,1	57	0,9*
<p><i>Note</i> : La seconde colonne de chaque rubrique est un extrait des résultats obtenus par des régressions logistiques, réalisées pour évaluer les différences de comportements observées entre parents en couple et parents vivant seuls, une fois prises en compte certaines caractéristiques comme l'âge, le niveau de diplôme, qui peuvent influencer sur les statuts d'activité (voir l'encadré 5 de l'<i>Études et résultats</i> n° 218 pour une présentation plus détaillée des autres variables introduites). Chaque colonne correspond en fait à trois régressions différentes : une première sur les pères où la variable étudiée ne comporte que deux modalités : parent en couple (qui sert de référence)/ parent de famille monoparentale; une seconde avec la même variable pour l'ensemble des mères; une troisième enfin, sur l'ensemble des mères où la variable étudiée est plus détaillée et reprend la classification des familles monoparentales utilisée dans les parties précédentes. La modalité de référence pour cette situation familiale est une mère en couple mariée avec son conjoint. Le seuil de significativité retenu est 1 % et les * signalent les <i>odds ratio</i> non significativement différents de 1.</p> <p><i>Lecture</i> : 75 % des mères vivant en couple sont actives et 85 % des mères vivant seules avec leurs enfants. Même une fois d'autres caractéristiques contrôlées (âge, nombre d'enfants, type de quartier de résidence, niveau de diplôme...), la différence reste significative puisqu'on peut estimer que les femmes seules ont 2,1 fois plus de chances d'être actives.</p> <p><i>Source</i> : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.</p>						

semble essentiellement imputable à leur âge et à un nombre d'enfants en moyenne plus élevé. Les femmes séparées d'un conjoint, surtout si elles ont été mariées, sont celles qui se présentent le plus fréquemment sur le marché du travail : 89 % des femmes mariées séparées ou divorcées sont actives et elles ont, à autres caractéristiques identiques, presque trois fois plus de chances d'être actives qu'une femme en couple mariée. Cette plus forte présence sur le marché du travail ne se traduit pas forcément au niveau de l'emploi, les taux de chômage des mères de famille monoparentale étant, on l'a vu, systématiquement supérieurs à ceux des mères en couple. Les taux de chômage des mères qui n'ont jamais vécu en couple sont proches d'un tiers tandis que plus du quart des mères actives séparées après une union libre sont au chômage.

C'est sur le taux d'emploi que s'observent au bout du compte les différences les plus fortes. Seules les femmes à la tête d'une famille monoparentale anciennement mariées, qui sont divorcées ou séparées, ont une probabilité plus forte d'avoir un emploi que les mères en couple. Par contre, les taux d'emploi ne sont pas significativement différents dans le cas des autres mères seules, à l'exception de celles qui ne vivaient pas en couple au moment de la naissance de leurs enfants, qui ont une probabilité plus faible que les femmes mariées en couple d'occuper un emploi. Celles-ci cumulent en effet un certain nombre de difficultés : moindre qualification, problèmes liés à la garde de leurs enfants, puisque comme on l'a souligné, ces mères plus jeunes ont aussi plus souvent de jeunes enfants, absence sans doute plus fréquente de soutien du parent non gardien, qui n'a jamais vécu avec les enfants.

Le constat qui peut être ici dégagé est donc celui de grandes disparités entre les familles monoparentales, aussi bien quant à leur composition qu'aux qualifications ou aux profils d'activité des parents, avec dans certaines situations le cumul de facteurs de vulnérabilité, notamment en cas d'absence de vie de couple avant la naissance. Cependant, ces configurations, sans diminuer vraiment en nombre, demeurent minoritaires au sein des familles monoparentales : de plus en plus de parents se sont séparés après avoir été mariés ou avoir vécu en union libre. Leur passage par la monoparentalité correspond alors à une période en général assez transitoire, d'une durée souvent inférieure à cinq ans. Néanmoins, si du point de vue des caractéristiques démographiques et de l'activité professionnelle, les familles monoparentales constituent une catégorie très hétérogène, il n'en reste pas moins que quel que soit leur statut matrimonial et leur histoire antérieure, ces parents doivent faire face aux charges supplémentaires, matérielles comme d'organisation et de temps, liées à l'absence de conjoint.

De ce fait, les familles monoparentales ont en commun d'avoir en moyenne des ressources nettement inférieures aux parents qui vivent en couple (Herpin, Olier, 1998, Sechet *et al.*, 2001). De même, les difficultés de logement constituent un trait commun à la plupart de ces familles, de façon relativement indépendante de leur histoire familiale : leur logement comporte plus fréquemment un nombre insuffisant de pièces, elles en sont moins souvent propriétaires et moins souvent satisfaites⁽¹¹⁾.

⁽¹¹⁾ É. Algava, S? Bressé, S. Le Minez, A. Pla, « Les conditions de vie des familles monoparentales », *Études et résultats*, Drees, à paraître 2005; M.-F. Cristofari, G. Labarthe, 2001.

Conclusion

En augmentation continue, les familles monoparentales représentaient au recensement de 1999 près de 17 % des familles comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans. Un enfant sur sept vit désormais avec un seul de ses parents, le plus souvent sa mère. L'enquête Étude de l'histoire familiale, réalisée par l'Insee et l'Ined en complément au recensement, permet d'appréhender la diversité des familles monoparentales et la place de la monoparentalité dans les trajectoires individuelles. Les trois quarts des familles monoparentales se sont constituées à la suite d'une séparation après un mariage ou une union libre. 15 % des familles sont fondées suite à une naissance par des femmes qui ne vivaient pas en couple. Enfin le veuvage, en net recul, concerne 11 % des situations de monoparentalité. L'histoire matrimoniale des parents joue aussi beaucoup sur les caractéristiques des familles monoparentales : parents et enfants plus jeunes et durée de la monoparentalité plus longue lorsqu'il n'y a pas eu auparavant de vie de couple ; parents et enfants plus âgés lorsque la monoparentalité intervient suite à un décès ; enfin plus faible ancienneté des familles monoparentales après une séparation. Les parents les plus jeunes des familles monoparentales sont aussi moins diplômés que ceux qui vivent en couple, différence beaucoup moins marquée pour les générations plus âgées. Les mères de famille monoparentale sont en revanche plus souvent actives que celles qui vivent en couple mais elles sont aussi plus fréquemment au chômage. Là encore la jeunesse du parent et la survenue précoce d'une naissance dans son parcours scolaire ou professionnel apparaissent déterminants.

Références

- ALGAVA E., 2002, « Les familles monoparentales en 1999 », in *Population*, 57(4/5), p. 733-758.
- CASSAN F., MAZUY M., CLANCHÉ F., 2001, « Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes », *Insee première*, n° 797.
- CHAMBAZ C., 2000, « Les familles monoparentales en Europe, des réalités multiples », *Études et résultats*, n° 66.
- CRISTOFARI M.-F., LABARTHE G., 2001, « Des ménages de plus en plus petits », *Insee première*, n° 789.
- HERPIN N., OLIER L., « Les familles monoparentales, aidées mais fragilisées », in *France portrait social 1997-1998*.
- MAZUY M., TOULEMON L., 2001, *Étude de l'histoire familiale, premiers résultats de l'enquête en ménages*, Paris, Ined, coll. Dossiers et recherches, n° 93.
- SECHET R., David O., Quintin O., 2001, « Familles monoparentales et pauvreté », *Les travaux de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002*, Paris, La Documentation française, p. 71-82.

